Transport Canada Transports Canada

Projet de réalisation d'une voie ferroviaire contournant le centre-ville de Lac-Mégantic

6211-14-011

GROUPE DES PROGRAMMES

Le 21 août 2019

Madame Annie Cartier
Coordonnatrice du secrétariat de la commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Jacques-Parizeau, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Objet : Réponse à la question DQ22 demandée par le Bureau d'audiences publiques en environnement concernant le projet de voie de contournement ferroviaire à Lac-Mégantic

Bonjour Madame Cartier,

Voici la réponse à la question DQ22 posée par la commission le 19 août dernier :

Question :

À plusieurs endroits dans l'étude d'impacts il est mentionné que la réalisation du projet nécessiterait l'acquisition ou le déplacement de deux résidences principales, l'une sur la rue Wolfe et l'autre sur la rue Pie-XI. Cependant, lors de la séance du 12 juin en après-midi, M. Luc-Alexandre Chayer de Transports Canada a plutôt fait mention qu'une seule résidence devrait être acquise (réf. DT2, p. 45). La commission souhaiterait avoir confirmation du nombre de résidences qui devront être acquises pour la réalisation du projet et leur localisation exact.

Réponse :

L'étude d'impact réalisée par AECOM prévoit effectivement l'acquisition ou le déplacement des deux résidences principales mentionnées. Afin de déterminer combien de résidences principales devaient être acquises, AECOM s'est servi d'un critère émis par la Fédération canadienne des municipalités et l'Association des chemins de fer du Canada. Ce critère prévoit une distance minimum de 30 mètres entre la limite de l'emprise ferroviaire et la façade des bâtiments existants. (Référence : étude d'impact sur l'environnement, p. 4-44).

La résidence située sur la rue Wolfe se retrouve dans l'emprise de la future voie ferrée, tel que prévu dans le rapport d'avant-projet préliminaire d'AECOM. Celle située sur la rue Pie-XI est à 24 mètres à l'extérieur de l'emprise prévue.

Le gouvernement du Canada a entamé les démarches visant à acquérir ou déplacer la résidence principale située sur la rue Wolfe. Toutefois, en ce qui a trait à la résidence de la rue Pie-XI, puisque celle-ci se retrouve à l'extérieur de l'emprise prévue, aucune démarche n'est actuellement en cours afin d'en faire l'acquisition.

Sincères salutations,

Mohamed Nouhi pour
Luc-Alexandre Chayer
Directeur, Programmes d'infrastructures de transport
Québec et Territoires du nord
Transports Canada
330, rue Sparks
Ottawa (Ontario) K1A 0N5
luc-alexandre.chayer@tc.gc.ca